N°10 — Promouvoir la réflexion critique et les débats de société — Octobre 2026



Économie

Revenu maximum : les raisons des « pour » et des « contre »

Économie

Le petit théâtre de l'Arizona : décryptage des logiques socio-économiques

Social

Chômage en Belgique : 30 ans de dégradation silencieuse avant la rupture de 2026

Interview

Ingrid Robeyns : « Nous devons plafonner la richesse individuelle »

Mensuel du MOC

démocratie

ÉCONOMIE

NABIL SHEIKH HASSAN
Docteur en Sciences économiques (UCLouvain)

Le petit théâtre de l'Arizona : décryptage des logiques socio-économiques

Après presque deux ans d'exercice du pouvoir, le gouvernement Arizona fait face à une situation budgétaire compliquée. Ses choix en matière de marché du travail, de protection sociale et de finances publiques, présentés comme autant de solutions, révèlent les orientations de sa politique publique : une logique socio-économique de marchandisation tous azimuts et de réduction du périmètre de l'État qui n'augure pas forcément une amélioration des finances publiques.

Plantons le décor sur le plateau avant de laisser place aux acteurs et à leur script. Les comptes de la maison Belgique ne sont pas bons : Eurostat annonce pour 2025 un des pires déficits de la zone euro, à 5,2 % du PIB, et, à politique inchangée, le Bureau fédéral du Plan le voit se creuser jusqu'à 6,2 % du PIB en 2030. Le tableau change un peu si l'on écarte les charges d'intérêts : ce déficit qu'on qualifie alors de « déficit primaire » est de 2,9 % du PIB en 2025 et resterait stable en 2030. Autrement dit, la dégradation projetée vient des intérêts, qui passent de 2,2 % à 3,4 % du PIB. Un déficit primaire large et récurrent fait monter la dette. Il devient plus problématique si la croissance économique est plus faible que le taux d'intérêt qu'on paie sur la dette. Dans ce cas, la dette grossit d'elle-même : même un budget à l'équilibre hors intérêts ne suffit plus à la stabiliser, il faut dégager un surplus, donc couper dans les dépenses ou prélever davantage, rien que pour stabiliser la dette. Ces dernières années, la Belgique a emprunté à des taux inférieurs à la croissance. Mais on assiste actuellement à une remontée nette des taux d'intérêt alors que la croissance reste faible. Les intérêts payés passeraient de 14 milliards d'euros en 2025 à 25 milliards en 2030 selon le Bureau du Plan. Ce sera autant que tout l'investissement public projeté. Plus que les indemnités maladie-invalidité et les allocations de chômage réunies. Chaque euro versé aux créanciers est un euro qui ne va ni à la protection sociale, ni à l'adaptation au dérèglement climatique. Avant même un très hypothétique emballement de la dette, c'est déjà le genre de scénario plus probable qu'on devrait vouloir éviter.

« Chaque euro versé aux créanciers est un euro qui ne va ni à la protection sociale, ni à l'adaptation au règlement climatique. »

Dans ce décor, les acteurs politiques ont une infinité de scripts possibles, à situer entre les deux extrêmes de la dramaturgie économique : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Le premier cas ne manque pas d'arguments. Les recettes sont inférieures aux dépenses hors intérêts depuis 2019, et elles ne cessent de plonger depuis leur pic sous le gouvernement Di Rupo : 52,7 % du PIB en 2013, 49,0 % en 2025, 48,2 % projetés en 2030. Les dépenses hors intérêts, elles, tournent autour de 52 % du PIB, à peu près leur niveau de 2013. Le choix est éminemment politique, mais il a également des impacts à moyen et long termes : tant une coupe de dépenses qu'une hausse des recettes peut freiner ou doper la croissance économique future et donc influencer les finances publiques à l'avenir.

Dans cette ambiance, le 4 février 2025, Bart De Wever annonçait déjà « l'exercice d'assainissement budgétaire le plus difficile de notre histoire moderne »[1].

Par contre, au vu des chiffres, l'assainissement se fait attendre : à politique inchangée, le déficit primaire de 2030 serait le même qu'en 2025. Ce n'est pourtant pas faute d'annonces et de mesures, qui en disent long sur la logique socio-économique que le gouvernement fédéral entend imprimer à la Belgique. Plutôt que d'égrener une litanie de mesures, penchons-nous sur quelques-unes qui révèlent la vision gouvernementale.

Acte 1 : récompenser le travail ?

La dernière campagne électorale avait avec emphase glorifié les travailleur·ses qu'il fallait « récompenser par un salaire plus élevé ». Au lieu de choisir la voie de hausses de salaires réels, le gouvernement laisse la loi de 1996, durcie en 2017, agir sans aucune augmentation au-delà de l'indexation en 2025-2026. Sur le temps long, les salarié·es belges ont en moyenne vu leur salaire réel augmenter de 0,47 % par an depuis 1996, en ligne avec les Pays-Bas (+0,41 %/an), mais près de deux fois moins qu'en France ou en Allemagne (+ 0,8 %/an). C'est dans ce contexte que s'ajoute un index plafonné au-delà de 4 000 € bruts pour le salaire[2].

1 Bart De Wever, déclaration de politique générale, Chambre des représentants, 4 février 2025.



Chambre des représentants de Belgique / © François Lambregts / collage © Elsa Kbaier

Augmenter à la source ce que rapporte le travail n'est pas la solution adoptée et le gouvernement a de plus choisi de précariser davantage le non-travail. Perdre son emploi signifie désormais sortir de l'assurance chômage au bout de deux ans au plus. On passe donc après deux ans d'une logique assurantielle pour laquelle on cotisait à une logique d'assistance (CPAS) dans laquelle le droit aux allocations est conditionné aux ressources dont on dispose. L'exclusion du chômage est présentée comme une politique d'emploi : en coupant dans les allocations, le gouvernement entendait inciter les chômeur·ses à retrouver du travail au plus vite dans les emplois vacants. Pourtant, sur les quelques 99 000 personnes exclues du chômage au premier semestre 2026, près de la moitié a frappé aux portes des CPAS quand le gouvernement tablait sur un tiers. Le gouvernement s'assure également que les salarié·es qui subissent le monde du travail voient leurs conditions en arrêt maladie durcies, avec pressions, contrôles et sanctions.

Acte 2 : le repos, l'extension du domaine du capitalisme

Le deuxième acte se joue sur le temps. Les conquêtes sociales ont préservé du marché des morceaux de vie : la nuit, le dimanche, la limitation des heures journalières, les études, la retraite, les congés payés. Si certaines de ces périodes devaient être des temps de prestation, elles allaient de pair avec un cout plus élevé pour l'employeur·se et un sursalaire pour le travailleur ou la travailleuse.

L'Arizona finit de rompre des digues qui avaient commencé à céder sous les coups de pioche des gouvernements précédents. Les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt et de cotisations, jusqu'à 240 heures par an sans sursalaire ; le sursalaire de nuit ne commence plus qu'à 23 heures pour les nouveaux et nouvelles engagé·es des secteurs de la distribution et de la logistique ; suppression de l'obligation de jour de fermeture hebdomadaire des magasins.

Le temps de repos qui était un droit perd son statut en étant de plus en plus traité comme du temps ordinaire qui ne coute rien de plus aux employeur·ses. De cette façon, cela permet d'imposer un nouveau régime de travail dans les secteurs concernés où une heure prestée le soir ou le dimanche est traitée comme une heure prestée en journée. Dans les secteurs concernés, les travailleur·ses, souvent moins qualifié·es et plus désarmé·es sur le marché du travail, doivent se plier à ces nouvelles normes aux conséquences néfastes pour leur équilibre vie privée-vie professionnelle.

Dernier exemple : les pensionné·es peuvent cumuler un flexi-job sans plafond d'exonération fiscale, et les plus de 65 ans représentent déjà 30 % des heures des flexi-jobs. La pension, conçue comme un temps soustrait au marché, devient aussi un temps consacré à la recherche d'un revenu complémentaire. Même la vieillesse devient une réserve de main-d'œuvre bon marché.

Acte 3 : délégitimer l'impôt

Un flexi-job, c'est un revenu sans impôt jusqu'à 18 000 € par an (sans plafond pour les pensionné·es) sans cotisation personnelle et avec une cotisation patronale de 28 %. Chaque heure prestée sous ce statut plutôt qu'en contrat

2 Ce plafonnement s'est aussi appliqué aux pensions et allocations au-delà de 2 000 € bruts.

« Du dérèglement climatique à l'intelligence artificielle en passant par la course au réarmement, le futur proche invite à formuler et incarner un projet qui permette au plus grand nombre de se projeter dans une vie bonne. »

ordinaire rapporte moins à l'État et à la sécurité sociale, au moment même où les finances publiques sont en souffrance. Pourtant, le gouvernement a décidé d'élargir à tous les secteurs ce système pensé au départ pour l'horeca. La justification avancée est celle d'une augmentation des emplois offerts. Or il est fort à parier que ces jobs se substitueront en partie à l'emploi existant. Il faut donc chercher une explication complémentaire.

Pour ce faire, rapprochons cette politique d'autres systèmes similaires dont la Belgique a l'habitude : voitures de société, chèques-repas, écochèques et autres avantages de toute nature. Dans le cas des flexi-jobs, on défiscalise du temps. Dans le cas des avantages extralégaux, on défiscalise des formes de rémunération. Cela habitue employeur·ses et salarié·es à remplacer une heure ordinaire par une heure défiscalisée, un salaire ordinaire par un salaire défiscalisé, et à considérer l'impôt et les cotisations comme un poids dont on peut se délester plutôt que comme la contrepartie d'un droit ou d'un service. « Refuser l'impôt, ce n'est pas un positionnement politique. C'est une nécessité pour notre pays »[3], assène le président du Mouvement réformateur. Faire détester l'impôt, voilà bien l'enjeu de ce troisième acte. Cette stratégie est inspirée des conservateurs américains qui l'appellent « starve the beast », affamer la bête, l'État. On baisse d'abord les impôts pour séduire l'électorat, ce qui crée un déficit insoutenable et permet de piéger les gouvernements suivants dans une logique de baisse des dépenses ou dans une remontée des impôts, souvent impopulaire si elle touche tout le monde.

Cette stratégie omet un fait : tous prélèvements confondus, l'imposition reste progressive, sauf pour les ultra-riches. Les ménages paient entre 37 et 47 % de leur revenu en impôts et cotisations, tandis que le 1 % le plus riche n'en paie que 23 %[4]. Les épaules les plus larges ne portent pas autant qu'elles le devraient. Cela devrait inciter à revoir les mécanismes d'évitement, comme la mise en société des revenus du travail, ainsi que la taxation des revenus du capital, ou à défaut du patrimoine.

Enfin, faute de laisser les travailleur·ses obtenir un salaire brut plus élevé, le gouvernement en vient à promettre des baisses d'impôts sur les revenus du travail. Augmenter le salaire net sans toucher au brut revient à faire financer par l'État les hausses de salaires rendues minimales avec la loi de 1996 et la modération salariale. On en profite alors pour habituer les travailleur·ses à des niveaux d'impôts plus faibles. Cela pose deux problèmes. D'abord, le gel réel des salaires permet au capital de capter une plus grande part de la valeur ajoutée, sans garantie d'effets sur l'emploi, et ce alors que le capital est moins taxé que le travail. Ensuite, si la baisse d'impôts n'est pas compensée par un surcroît d'activité économique, les recettes reculent et l'on revient au point de départ : plus de déficit, et donc de nouvelles mesures d'économie à prendre.

Rideau ?

Faut-il parler de rupture historique ? La théorie de la régulation offre une grille utile pour analyser les basculements au sein du capitalisme, qui se concrétise très différemment selon les pays. Cinq institutions peuvent être examinées : la monnaie et la finance, l'articulation avec le système international, la concurrence, le rapport salarial, les rapports entre l'État et l'économie. On considère changer de régime quand plusieurs d'entre elles se transforment radicalement et que leur hiérarchie bouge. Rien de tel jusqu'ici : la finance reste aux commandes, les règles budgétaires européennes encadrent le tout. Deux institutions semblent particulièrement affectées en Belgique par le gouvernement actuel : le rapport salarial et le rapport entre l'État et l'économie, à travers l'impôt et la sécurité sociale. Les éléments soulevés semblent en continuité avec ce que l'on a observé dans des pays voisins. Seulement, l'impératif de rétablissement des finances publiques, utilisé pour justifier ces mesures, ne tient pas. Le plan transmis à l'Europe en mars 2025 promettait 2,6 points de PIB d'amélioration sur la législature ; pour l'instant, à politique inchangée, l'effort serait à peu près nul. Les mesures ont sans doute moins pour objectif de restaurer les finances que de bouleverser le rapport salarial et le rapport à l'État et la protection sociale.

La question qui se pose aux acteurs sociaux (partis d'opposition, syndicats, mouvements sociaux) est dès lors la suivante : quelle stratégie face à ce projet socio-économique et politique cohérent de l'Arizona ? Le minimum est sans doute de montrer que d'autres mesures sont possibles. Mais c'est insuffisant. Du dérèglement climatique à l'intelligence artificielle en passant par la course au réarmement, le futur proche invite à formuler et incarner un projet qui permette au plus grand nombre de se projeter dans une vie bonne. Cela invite à dépasser les promesses sociales-démocrates sacrifiées à chaque négociation avec des partis arrimés au marché. Aux acteurs concernés par un futur émancipateur de monter sur scène avec un texte plus enthousiasmant et avec la conviction qu'ils peuvent le concrétiser.

3 Georges-Louis Bouchez, Rentrée politique du MR, 6 septembre 2026.

4 Decoster, A., Decancq, K., De Rock, B., & Gobbi, P. (2024). *Inégalités en Belgique. Un paradoxe ?* Lannoo Meulenhoff-Belgium.



✍ MARTIN FRANÇOIS, HEC Management School; ULiège, JAYEON LEE, University of Gothenburg; PHILIPPE ROMAN, ICHEC Brussels Management School; KEVIN MARÉCHAL, Gembloux AGRO-BIO TECH, ULiège

Revenu maximum : les raisons des « pour » et des « contre »

La concentration croissante des revenus et du patrimoine entre les mains d'une minorité de « super-riches » s'accompagne d'un accroissement des inégalités économiques qui compromettent les idéaux démocratiques de nos sociétés et la satisfaction des besoins fondamentaux. À cela s'ajoute l'impact environnemental des modes de vie polluants des plus fortunés. Face à ces enjeux, une mesure comme le revenu maximum suscite un intérêt grandissant. En quoi consiste exactement cette proposition ? Bénéficie-t-elle d'un soutien dans l'opinion publique ? Et pour quelles raisons ? Résultats d'une enquête qualitative[1].

La recherche en politique sociale s'est longtemps préoccupée des moyens de réduire la pauvreté et les inégalités en améliorant les conditions matérielles des personnes situées au bas de la distribution des revenus. En revanche, peu d'attention a été accordée à la population située à l'autre extrémité de cette distribution, ni à la possibilité d'interventions de politique sociale visant à freiner le décrochage de la minorité la plus riche par rapport au reste de la population. Malgré la rareté des débats de politique publique visant à réguler les riches, nous estimons qu'il est urgent de « déplacer l'attention des super-pauvres vers les super-riches » et d'examiner en profondeur quels sont les freins dans l'opinion publique à la mise en œuvre de politiques écosociales visant à réguler directement le niveau de revenus et de patrimoine.

Au-delà du sondage quantitatif

Ces dernières années, l'idée d'imposer des plafonds au revenu, au patrimoine ou à la consommation excessive est devenue beaucoup plus présente dans la littérature sur le bien-être durable et les politiques écosociales. La popularité de ces nouvelles politiques, telles que les taxes sur la viande, les limites à la propriété immobilière ou le revenu maximum, a été étudiée dans ce champ de recherche émergent. Pour le revenu maximum, les études sur le soutien public ont principalement utilisé des enquêtes quantitatives et mettent en évidence un soutien limité à ces propositions, sans toutefois expliquer en profondeur pourquoi.

Face à ces lacunes, cet article examine au moyen d'une enquête qualitative approfondie comment les personnes raisonnent au sujet du plafonnement du revenu maximal et s'il est possible d'accroitre le soutien public selon la manière dont cette politique est conçue.

Bien que la littérature souligne que la régulation des plus riches peut viser à la fois le revenu et le patrimoine, en reconnaissant que la distinction entre ces deux notions devient floue au sommet de la distribution, cette recherche se concentre sur le revenu maximum pour trois raisons. Premièrement, par rapport aux plafonds de patrimoine, le concept de revenu maximum a davantage retenu l'attention de la littérature[2], et cette recherche entend contribuer à ce champ émergent. Deuxièmement, examiner l'acceptabilité d'un revenu maximum paraissait plus pertinent, car les plafonds de patrimoine semblent bénéficier d'un soutien public encore plus faible[3]. Troisièmement, les recherches de Buch-Hansen et Koch[4] estiment qu'un plafond de patrimoine serait probablement plus complexe à mettre en œuvre, alors que l'introduction d'un revenu maximum par une imposition à 100 % pourrait être considérée comme une extension des systèmes fiscaux existants dans les pays occidentaux.

> Le « salaire maximum » et le « revenu maximum », également désigné comme un « plafond de revenu », renvoient à l'idée de fixer une limite à ce qu'une personne peut gagner. Le salaire maximum concerne uniquement les revenus du travail, alors que le revenu maximum couvre toutes les formes de revenu, y compris les revenus du capital tels que les loyers et les dividendes. Les notions de « seuil de richesse » et de « seuil d'aisance » renvoient à l'idée d'une distribution plus équitable des ressources en établissant un seuil au-delà duquel les individus ne devraient plus percevoir de revenus supplémentaires, parce que cela compromettrait la capacité d'autres membres de la société à satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Méthode

À partir de données qualitatives recueillies lors d'entretiens semi-directifs, l'étude vise à comprendre comment les personnes raisonnent à propos du revenu maximum et dans quelle mesure les différentes manières de le concevoir influencent leur niveau de soutien. Par rapport aux études antérieures, où seul le niveau du plafond était indiqué, l'étude utilise des vignettes décrivant le contexte de la politique, ses motivations et ses effets potentiels. Une vignette de référence décrit une proposition de revenu maximum et cinq vignettes supplémentaires font varier certains paramètres susceptibles d'influencer le soutien. Après avoir évalué et commenté la proposition de référence, les participant·es étaient invité·es à réagir à différentes variantes du revenu maximum, introduites en fonction du déroulement de l'entretien.

Vignette de référence

Aujourd'hui, certaines personnes pensent que notre système économique doit évoluer. Plutôt que de chercher à produire et consommer toujours davantage, nous devrions chercher à améliorer le bien-être et la qualité de vie. L'objectif devrait être de satisfaire les besoins fondamentaux de chacun, comme le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation ou le travail, sans nuire à l'environnement.

Pour y parvenir, certaines personnes proposent une nouvelle politique publique. L'idée est d'introduire une limite au revenu qu'une personne peut percevoir : tout revenu supérieur à 1 million d'euros par an serait taxé à 100 %. Il serait donc impossible de gagner plus d'un million d'euros par an, soit environ 80 000 euros par mois.

Cette réforme s'appliquerait à tous les citoyen·nes et concernerait tous les types de revenus, qu'il s'agisse de salaires ou de revenus du capital, tels que les loyers ou les dividendes.

Nous estimons que cette proposition ne concernerait qu'un petit nombre de personnes, les 0,1 % les plus riches de la population, mais qu'elle générerait environ 5 milliards d'euros de recettes par an. Ces fonds seraient investis dans des politiques destinées à aider les ménages et les entreprises à financer la transition écologique et sociale de notre économie.

Ces politiques comprennent :

- *réduire les tarifs des transports publics*
- *améliorer notre système de soins de santé*
- *fournir des chèques « agriculture locale » pour acheter des produits belges et artisanaux*
- *accorder des subventions à l'achat de voitures électriques*
- *accorder des aides aux entreprises qui investissent dans la transition écologique*
- *accorder des subventions supplémentaires pour l'isolation des bâtiments publics et privés, notamment crèches, écoles, entreprises, logements et maisons de repos*
- *allouer des ressources supplémentaires à l'État pour lutter contre le crime organisé et la fraude fiscale*
- *accorder des moyens supplémentaires aux associations qui viennent en aide aux personnes défavorisées*

En résumé, cette proposition vise à orienter notre économie vers davantage de durabilité et de bien-être pour tous·tes les Belges.

Cinq variations

V1 : un niveau de revenu maximum plus bas, 200 000 euros au lieu de 1 million.
V2 : un niveau de revenu maximum plus élevé, 5 millions d'euros au lieu de 1 million.
V3 : une limite portant uniquement sur les salaires, plutôt que sur tous les types de revenus.
V4 : les recettes générées sont versées au budget général de l'État, sans affectation aux politiques spécifiques prévues dans la proposition initiale.
V5 : la politique est mise en œuvre à l'échelle européenne plutôt qu'à l'échelle nationale.

Divergence idéologique

Quatre positions idéal-typiques ont émergé de l'analyse : deux catégories de partisans du revenu maximum, « l'égalitariste » et « le·la partisan·e de la redistribution », et deux catégories d'opposant·es, « le méritocrate » et « le·la libertarien·ne ». Pour la plupart des participant·es, le raisonnement dominant était facile à identifier ; cinq personnes partageaient toutefois les logiques de deux catégories. En termes de proportions, près de 60 % de l'échantillon soutenait la proposition, environ un tiers s'y opposait et le reste se situait entre les deux.

L'égalitariste : « C'est mon rêve »

Les égalitaristes partagent une philosophie égalitariste. Ils sont préoccupés par les inégalités et par la nécessité de les réduire. L'idée d'un revenu maximum les intéresse parce qu'elle pourrait contribuer à créer un monde meilleur et plus égalitaire.

Pour les répondant·es de cette catégorie, le revenu maximum est utopique, mais constitue un objectif qui mérite d'être poursuivi. Même si certains s'intéressent aussi aux mesures redistributives, c'est la justification égalitariste qui distingue principalement ce groupe. De nombreux répondant·es expriment également une philosophie limitariste, selon laquelle les richesses extrêmes devraient être mobilisées pour répondre aux besoins urgents qui restent insatisfaits dans la société[5] (voir interview p.13). Ils considèrent qu'il existe un niveau de conditions matérielles au-delà duquel davantage d'argent n'apporte pas nécessairement davantage de bien-être ou d'utilité, de sorte que l'excédent devrait être orienté vers d'autres finalités collectives.

> **« Il est urgent de "déplacer l'attention des super-pauvres vers les super-riches" et d'examiner en profondeur quels sont les freins dans l'opinion publique à la mise en œuvre de politiques écosociales visant à réguler directement le niveau de revenus et de patrimoine »**

Cette catégorie comprend aussi un sous-groupe principalement préoccupé par la réduction des écarts de salaire entre les travailleur·ses et les cadres dirigeants, au motif qu'« il existe un énorme écart salarial en Belgique ». Plus que les autres égalitaristes, ces participant·es s'interrogent sur la faisabilité, car ils comptent sur les entrepreneurs riches pour créer de l'activité économique et des emplois. Ils·elles seraient plus enclins à soutenir un salaire maximum qu'un revenu maximum.

Le·la partisan·e de la redistribution : « Taxer les riches »

Dans cette catégorie, presque aussi nombreuse que celle des égalitaristes, les personnes soutiennent la proposition parce qu'elles sont favorables à une taxation des riches destinée à financer des mesures redistributives. Elles ne sont pas particulièrement attachées à l'idée d'un revenu maximum en tant que telle, mais la soutiennent parce que les mesures redistributives prévues peuvent bénéficier aux pauvres ou à l'ensemble de la société. La tranche d'imposition à 100 % est souvent jugée irréaliste, même lorsque la proposition est soutenue dans son ensemble.

Dans cette logique, les participant·es prennent en compte l'efficacité économique et cherchent un équilibre entre la taxation des riches et le risque de les voir partir à l'étranger. Ils se préoccupent de l'acceptabilité de la mesure auprès des riches et préféreraient réduire le taux d'imposition si

1 Article paru dans son intégralité dans François, M., Lee, J., Roman, P., & Maréchal, K. (2026). Why Do People Support or Oppose Maximum Income? Ideological Dispersion around Four Positions and Shared Concerns about Implementation. *Journal of Social Policy*, *55*(1), 1–23;

2 Fromberg, C., & Lund, J. F. (2024). Tracing the contours of the ecosocial project: a review of policy proposals. *Journal of Cleaner Production*, 467, 142804.

3 Ferreira, J. V., Ramoglou, S., Savva, F., & Vlassopoulos, M. (2024). «Should CEOs' salaries be capped?» A survey experiment on limitarian preferences. IZA - Institute of Labor Economics ; Robeyns, I., Buskens, V., van de Rijt, A., Vergeldt, N., & van der Lippe, T. (2021). How rich is too rich? Measuring the riches line. *Social Indicators Research, 154*(1), 115-143.

4 Buch-Hansen, H., & Koch, M. (2019). Degrowth through income and wealth caps? *Ecological Economics, 160*, 264-271.

5 Robeyns, I. (2024). *Limitarianism: the case against extreme wealth*. Astra House.

cela permettait de générer davantage de recettes. Comme chez les égalitaristes, plusieurs répondant·es mobilisent aussi une logique limitariste.

Le·la méritocrate : « Les riches méritent leur revenu »

Les méritocrates constituent la principale catégorie d'opposants à la proposition, avec onze répondant·es. Selon eux·elles, les hauts revenus résultent d'un travail important et sont donc mérités. Ils·elles ne voient aucune raison de limiter les revenus et considèrent qu'un plafond constitue une incitation négative pour la société parce qu'il décourage le travail, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Comme dans les études antérieures sur les perceptions des riches, l'idée que les revenus élevés reflètent la valeur ajoutée produite par des personnes compétentes et travailleuses[6] sous-tend cette objection. Les participant·es de ce groupe ont souvent une attitude positive envers les riches, qu'ils considèrent comme contribuant fortement à la société par les impôts, les dons et la création d'activité économique.

Ces répondant·es évoquent souvent d'autres problèmes du système fiscal qu'ils·elles jugent plus importants qu'un revenu maximum : l'optimisation fiscale, l'évasion fiscale, la corruption politique ou encore la forte taxation des bas revenus. Malgré leur opposition au plafond, certain·es se déclarent favorables à une taxation plus élevée des riches et soutiendraient la proposition si le taux était abaissé entre 60 et 80 %.

Le·la libertarien·ne : « Les limites s'opposent à la liberté »

Pour les répondant·es de cette catégorie, l'intervention de l'État et l'imposition d'une limite explicite sont considérées comme une atteinte grave à la liberté individuelle et sont donc jugées négativement par principe.

Certain·es vont jusqu'à soutenir que le revenu maximum pourrait conduire à l'effondrement du système, parce que les êtres humains seraient mus par le désir de richesse.

Cette opposition fait écho au travail de Jobin[7], selon lequel le libertarianisme d'extrême droite est la seule philosophie politique qui parait incompatible avec l'idée de limiter les revenus et le patrimoine. Dans cette branche du libertarianisme, il n'existe pas de limite à la propriété privée et les individus peuvent

« De nombreuxses participant·es considèrent le revenu maximum comme irréalisable et irréaliste, car les riches ne l'accepteraient jamais et trouveraient toujours des moyens de contourner ce type de régulation. »

s'approprier toutes les ressources qu'ils parviennent à obtenir sans tenir compte des besoins d'autrui. Selon Jobin, ce n'est pas le cas des autres branches du libertarianisme. Le libertarianisme de droite comprend par exemple une « clause lockéenne », selon laquelle l'appropriation privée des ressources doit aussi laisser suffisamment de ressources aux autres pour qu'ils puissent mener une vie décente.

Préoccupations sur la mise en œuvre

Malgré le clivage idéologique, les préoccupations relatives à la mise en œuvre sont largement partagées. Pour de nombreux·ses répondant·es, la faisabilité d'une politique de revenu maximum est faible et son impact économique serait négatif. Environ deux tiers des participant·es mentionnent au moins l'une de ces deux préoccupations, tandis qu'un tiers n'en mentionne aucune. Fait intéressant, ces inquiétudes conduisent certain·es participant·es à proposer eux·elles-mêmes des modifications de la mesure.

La question de la faisabilité

De nombreux·ses participant·es considèrent le revenu maximum comme irréalisable et irréaliste, car les riches ne l'accepteraient jamais et trouveraient toujours des moyens de contourner ce type de régulation. Ils·elles ont aussi du mal à imaginer le fonctionnement pratique d'un tel système. Des représentations profondément enracinées du fonctionnement du monde rendent difficile l'imagination d'une société dotée d'un revenu maximum. Chez certain·es participant·es, le soutien à la proposition dépend directement de sa faisabilité politique.

Des préoccupations analogues en matière de faisabilité ont déjà été associées à un moindre soutien à l'imposition progressive du patrimoine. Sur cette même base, six répondant·es estiment qu'un revenu maximum serait plus réaliste s'il était appliqué au niveau européen ou international plutôt qu'au seul niveau national.

Perspectives négatives pour « l'économie »

Un autre thème très saillant, commun aux partisan·es comme aux opposant·es, concerne les effets négatifs anticipés sur l'économie. Les participant·es craignent une fuite des capitaux et des personnes riches, avec des effets sur l'investissement, l'emploi, l'attractivité économique, l'innovation, l'entrepreneuriat et même la philanthropie. Un présupposé fréquent est que l'argent constitue un moteur puissant pour les acteurs économiques et que les limites briseraient le cercle vertueux du développement économique qui créerait du bien-être pour tous·tes et ferait progresser la société.

Malgré les connaissances existantes sur la pluralité des motivations entrepreneuriales, y compris des incitations non monétaires liées à l'identité ou aux valeurs morales, l'idée selon laquelle les revenus élevés constituent l'incitation la plus importante à l'effort entrepreneurial semble très ancrée. En cohérence avec les recherches sur le caractère plus ou moins méritant des différentes sources de richesse, certain·es répondant·es suggèrent que seul le revenu du CEO devrait être plafonné, et non celui du propriétaire. D'autres proposent de sélectionner

6 Hecht, K. (2022). 'It's the value that we bring': performance pay and top income earners' perceptions of inequality. *Socio-Economic Review, 20*(4), 1741-1766.

7 Jobin, C. (2018). *Les justes bornes de la richesse : Fondements normatifs et mise en oeuvre d'une richesse maximale*. Thèse de doctorat.

les sources de revenus concernées en fonction du rôle économique jugé indispensable des hauts revenus.

Certain·es répondant·es estiment également que certaines professions, comme les médecins ou les juges, méritent davantage leurs hauts revenus que d'autres, comme les sportifs ou les traders. Cela montre que les personnes ne considèrent pas tous les individus « travailleurs » comme également légitimes à percevoir des revenus élevés. Elles opèrent des distinctions et portent des jugements de valeur sur les types de contributions sociales des personnes riches.

Différentes conceptions

Le niveau du seuil de revenu joue un rôle important dans le raisonnement sur la légitimité comme sur la faisabilité de la politique. Par rapport à la proposition de référence fixée à 1 million d'euros, un seuil inférieur de 200 000 euros par an, vignette V1, n'est pas soutenu par la majorité des participant·es. Il est jugé trop « extrême », car il violerait le principe méritocratique en réduisant excessivement les écarts de revenus. Certaines professions, comme les médecins, sont citées comme catégories qui devraient pouvoir gagner plus de 200 000 euros par an. Une autre objection tient à la faisabilité : un plafond aussi bas concernerait trop de personnes, voire la « classe moyenne supérieure », et compromettrait l'acceptabilité politique de la mesure. Le seuil de 200 000 euros est néanmoins soutenu par plusieurs participant·es, qui considèrent ce montant comme déjà extrêmement élevé et soulignent qu'il générerait davantage de recettes.

L'équilibre optimal entre le respect du principe méritocratique, les effets de la politique et sa faisabilité varie donc selon les personnes. Huit répondant·es suggèrent spontanément qu'un seuil autour de 500 000 euros serait plus approprié. À l'autre extrême, la deuxième vignette, avec un plafond beaucoup plus élevé de 5 millions d'euros, est également fortement rejetée par de nombreux·ses participant·es.

Il est toutefois notable que certain·es participant·es opposé·es à la proposition de référence acceptent ce niveau plus élevé. Un répondant, par exemple, explique soutenir la méritocratie et considérer qu'un million d'euros est trop bas, tout en étant prêt à accepter un plafond très élevé, autour de 3 ou 4 millions par an. Les résultats suggèrent ainsi une relation en U inversé entre le niveau du revenu maximum et le soutien public, relation qui pourrait varier selon les groupes sociaux étudiés. Des recherches plus rigoureuses sont nécessaires pour identifier, dans un contexte donné, un niveau optimal qui ne fasse fuir ni les opposant·es, si le plafond est jugé trop restrictif, ni les partisan·es, s'il est jugé tellement élevé qu'il ne concernerait presque personne.

Concernant les types de revenus visés, un petit nombre de répondant·es préfère la troisième vignette, V3, où seuls les salaires sont pris en compte. Cette option leur parait moins restrictive et donc plus faisable. D'autres la rejettent au motif qu'il serait injuste de ne viser que les salaires alors que les personnes riches tirent une part importante de leurs revenus de placements de capitaux. Deux logiques opposées apparaissent donc, l'une en faveur et l'autre contre l'extension du plafond à tous les types de revenus.

Beaucoup de participant·es préfèrent clairement la proposition initiale à la quatrième vignette, V4, dans laquelle aucune mesure spécifique n'est indiquée pour l'utilisation des recettes fiscales supplémentaires. Cela rejoint les recherches sur les taxes carbone, qui montrent que l'acceptabilité augmente lorsque les recettes sont réaffectées de manière explicite aux citoyen·nes.

Enfin, une ligne de fracture claire apparait entre les répondant·es qui préfèrent l'introduction d'un revenu maximum à l'échelle européenne et ceux qui la rejettent, vignette V5. Les personnes ayant une opinion favorable de l'Union européenne sont plus susceptibles d'approuver une mise en œuvre européenne et considèrent qu'elle réduirait le risque d'évasion fiscale. À l'inverse, certaines personnes ayant une faible confiance

« Le soutien de la population peut atteindre 65 % lorsque certaines caractéristiques de modalités de la mesure sont retenues – notamment un plafond fixé à 500 000 euros accompagné d'un taux d'imposition de 90 %. »

dans l'UE et dans le processus de décision impliquant tous les États membres préfèrent une régulation belge. D'autres estiment que même l'échelle européenne ne suffirait pas et que le revenu maximum ne pourrait être efficace que s'il était appliqué au niveau mondial.

Des résultats qui ouvrent le débat

L'étude suggère qu'une conception appropriée de la politique pourrait accroitre le soutien public au revenu maximum. Il pourrait s'agir d'identifier le niveau de plafond susceptible de recueillir le soutien le plus large ou de fournir davantage d'explications afin d'éviter les malentendus. Une autre piste serait de réduire légèrement le taux d'imposition, par exemple à 85 ou 90 %, puisque le taux de 100 % est perçu comme trop extrême. Un taux de 90 % ne correspondrait certes plus, au sens strict, à un revenu maximum mais il pourrait être considéré comme une version « légère » du

revenu maximum, susceptible d'en faciliter la mise en œuvre. Une enquête représentative menée en Belgique[8] montre que le soutien de la population peut atteindre 65 % lorsque certaines caractéristiques de modalités de la mesure sont retenues – notamment un plafond fixé à 500 000 euros accompagné d'un taux d'imposition de 90 %. Ces résultats remettent en cause l'idée d'une impopularité structurelle, identifient des leviers concrets pour accroitre l'acceptabilité et rendent la mise en œuvre du revenu maximal plus politiquement envisageable que supposé.

Les implications pour les politiques publiques sont triples. Premièrement, il est essentiel de répondre aux préoccupations de faisabilité, à la fois pour consolider le soutien des partisan·es et pour convaincre certain·es opposant·es. Cela peut passer par l'identification d'un niveau optimal de plafond ou par la présentation de plans de mise en œuvre stratégiques et crédibles. Cela suppose également de s'efforcer de « se libérer des limites actuelles de l'imagination collective » en proposant un cadre alternatif pour comprendre le fonctionnement d'une économie comportant des limites de revenu.

Deuxièmement, la recherche identifie deux barrières idéologiques majeures : la méritocratie et l'idée d'un droit absolu à la propriété privée. Surmonter ces obstacles suppose que les acteurs politiques, les organisations de la société civile et les universitaires développent de nouveaux arguments et fassent progresser de nouvelles idées sur ces deux thèmes. D'un côté, ils invitent à questionner la justification méritocratique des revenus extrêmement élevés. Si la mise en place de limites peut sembler entrer en conflit avec la méritocratie, des travaux montrent que celle-ci ne suffit pas toujours à justifier les très hauts revenus. Des facteurs comme la chance et le pouvoir jouent également un rôle important dans la détermination des revenus, tandis que certains systèmes de rémunération à la performance contribuent à construire socialement une justification méritocratique de revenus extrêmement élevés.

D'un autre côté, l'idée d'un droit absolu à la propriété privée conduit à percevoir une imposition à 100 % comme une mesure extrême, abusive, voire comme une forme de vol par l'État. Des limites à la propriété privée permettraient pourtant de réduire les impacts environnementaux et les inégalités qui découlent de droits de propriété sans bornes. Dans le cas du revenu maximum, on peut aussi s'interroger sur la légitimité d'un droit individuel illimité au revenu au-delà d'un certain seuil, compte tenu du rôle majeur de « l'héritage social », infrastructures collectives et pratiques sociales et culturelles soutenant les processus de production, dans la performance de chacun. Selon cette logique, le revenu excédentaire pourrait être considéré comme appartenant à la communauté au sein de laquelle il a été généré, celle-ci décidant de sa distribution en fonction des besoins de tous et toutes.

Enfin, les résultats indiquent que le principe éthique et philosophique qualifié de « limitarisme »[9] est assez largement partagé. L'idée d'un revenu maximum et la possibilité de définir objectivement un maximum social permettent aux personnes de raisonner sur l'excès en relation avec un principe de suffisance. Pour les décideurs, cela suggère qu'il peut être pertinent d'articuler la régulation de la richesse et les plafonds de revenu avec les thèmes de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Un tel cadrage est susceptible de rallier les « limitaristes faibles », qui soutiennent les limites en raison de leur aversion pour les inégalités, par contraste avec les « limitaristes forts », qui défendent la limitation des hauts revenus indépendamment du niveau d'inégalité.

Malgré certaines limites (développées dans la version originale de cet article), notre étude met en évidence l'importance de la recherche qualitative pour comprendre le soutien public à de nouvelles idées de politique publique. En révélant les principales manières dont les personnes raisonnent sur le revenu maximum et en identifiant de nouveaux liens entre la conception de la politique et le soutien public, elle ouvre de nouvelles pistes de recherche et de discussion, en rapprochant une idée potentiellement transformatrice et innovante d'un débat plus concret sur sa mise en œuvre.



© Elsa Kbaier

8 François, M. (2025). *Addressing inequality in post-growth societies. A pragmatist inquiry into the realisation of income and wealth limits,* Thèse de doctorat, HEC ULiège.

9 Robeyns, I. (2024).

SOCIAL

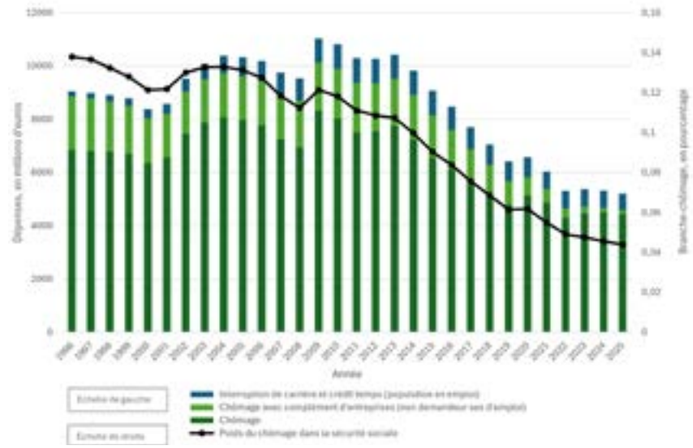
JONATHAN VANDESCOTTE
Conseiller politique MOC

Chômage en Belgique : trente ans de dégradation silencieuse avant la rupture de 2026

Depuis janvier 2026, la réforme fédérale du chômage exclut par vagues successives des dizaines de milliers de demandeur·euses d'emploi. Près de 173 000 personnes au total selon l'office national de l'emploi (ONEM). Un choc brutal, souvent présenté comme une rupture inédite. Mais notre étude montre que le terrain était préparé depuis longtemps : entre 1996 et 2025, l'assurance-chômage belge n'a cessé de se réduire, devenant à la fois plus sélective et moins protectrice[1]. La réforme de 2026 aggrave, de façon spectaculaire, un mouvement bien engagé depuis trois décennies.

À rebours des préjugés communs, un premier constat s'impose : le chômage pèse de moins en moins lourd sur les finances publiques. Sa part dans le budget global de la sécurité sociale est passée de 13,8 % en 1996 à seulement 4,4 % en 2025. Rapportées au produit intérieur brut, les dépenses sont passées d'environ 2,5 % à 1 % du PIB sur la même période. Le chômage ne représente aujourd'hui qu'une petite fraction de l'ensemble des dépenses de sécurité sociale.

Outre la disparition progressive des prépensions (appelées de nos jours chômage avec complément d'entreprise), l'étude pointe deux phénomènes structurels responsables de cette baisse : des allocations de moins en moins rémunératrices, et un nombre croissant de chômeur·ses qui perdent leur droit à des allocations. Ces deux points méritent quelques clarifications.



Proportion des dépenses de la branche-chômage par rapport à l'ensemble de la sécurité sociale et dépenses de ses différentes composantes, en euros constants, 1996-2025[2].
Source : Bureau du plan, calculs propres. Le « chômage corona » a ici été exclu des données de la branche-chômage.

Une allocation qui décroche du salaire

Le premier facteur est l'érosion du revenu de remplacement. En théorie, l'allocation de chômage doit compenser une partie du salaire perdu. Dans les faits, son efficacité s'amenuise année après année. Le ratio entre l'indemnité moyenne et le salaire moyen, qui dépassait constamment les 45% dans les années 2000, est retombé à 41 % en 2025–un niveau inférieur à celui, déjà problématique, de 1996 (42 %).

Ce décrochage structurel entre allocation moyenne et salaire moyen porte la marque de deux réformes majeures. La « loi D'Hoore » de 1981 avait déjà rompu le lien entre allocation et ancien salaire, notamment via la création du statut de cohabitant. Puis, la dégressivité renforcée des allocations, actée en 2012, a de nouveau porté atteinte au montant perçu par

1 Jonathan Vandescotte et Louise Lambert. (2026). *Plus de conditions, moins d'indemnisation : une brève analyse de la dégradation de la branche-chômage sur les trente dernières années (1996-2025).* Fondation Université Travail. Disponible sur : www.ftu.be

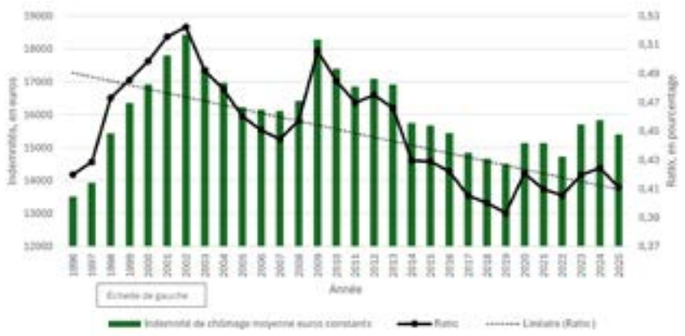
2 L'année de référence pour l'indice des prix à la consommation est 2020.

les demandeur·ses d'emploi. Il est utile de rappeler ici que la dégressivité n'a généré que 148 millions d'euros d'économies entre 2012 et 2020, sans effet démontré sur le retour à l'emploi. Son principal résultat aura surtout été d'appauvrir des centaines de milliers de personnes.

De moins en moins de demandeur·ses d'emploi indemnisé·es

Le second facteur est le durcissement des conditions d'accès au chômage. Le nombre global de demandeur·ses d'emploi est resté pratiquement stable en trente ans (571 000 en 1996, 553 000 en 2025). Mais parmi eux, la part de celles et ceux qui touchent effectivement une allocation s'est effondrée : de 89 % en 1996 à seulement 52 % en 2025. Le nombre de demandeur·ses d'emploi non-indemnisé·es, lui, a explosé–passant de 64 000 en 1996 à plus de 132 000 en 2021, avec une accélération nette après 2010.

Cette bascule tient au renforcement continu des conditions d'accès : le contrôle de la recherche active d'emploi dès 2004, le durcissement des allocations d'insertion (limitées à trois ans en 2012, puis à un an en 2025, avec un âge d'accès abaissé de 30 à 25 ans en 2015), ou encore l'essor de formes d'emploi précaires comme les titres-services, les flexi-jobs, l'intérim et les jobs étudiants qui n'ouvrent pas ou peu de droits au chômage. L'exemple des jeunes en stage d'insertion est éclairant : ils étaient 39 000 en 2007, presque tous couverts par une allocation ; en 2025, sur 46 688 jeunes, seuls 9 448 en bénéficient encore, soit moins de 25% d'entre eux.



Montant du revenu de remplacement moyen brut par an et ratio entre salaire moyen et revenu de remplacement moyen par année, euros constants,1996-2025
Source : Bureau du plan et ONEM, calculs propres.



Ratio du nombre de demandeur·euses d'emploi non-indemnisés par rapport au nombre de demandeur·euses d'emploi indemnisés, 1996-2025. Source : ONEM et Bureau du plan, calculs propres.

La rupture de 2026

Ces deux phénomènes traduisent une même dynamique de fond : l'affaiblissement progressif du principe assurantiel sur lequel repose le chômage. Ses conséquences dépassent les seul·es demandeur·ses d'emploi : quand la perte d'un emploi expose à un risque accru de précarité, c'est l'ensemble des travailleur·ses qui devient plus enclin à accepter des conditions de travail dégradées. Combinée à la flexibilisation du droit du travail menée en parallèle par le gouvernement Arizona (suppression du tiers-temps minimal[3], extension des flexi-jobs, heures supplémentaires défiscalisées), cette érosion du chômage déplace durablement le rapport de force en faveur des employeurs.

Un dernier constat vient mettre en doute l'efficacité de la réforme de 2026 sur le retour à l'emploi : la Belgique compte 1,8 demandeur·ses d'emploi indemnisé·es par poste vacant, et près de quatre pour un en Wallonie, où seuls 23,5 % des postes disponibles sont des CDI. Réduire l'accès au chômage ne fait que reporter injustement le poids de cette pénurie structurelle d'emploi sur les personnes les plus fragilisées du marché du travail.

Face au déchirement de la protection sociale, il est plus que jamais essentiel de lutter pour que le chômage, filet de sécurité essentiel pour tous·tes les travailleur·ses, ne finisse pas en lambeaux.

3 L'exigence de tiers-temps minimal imposait que le temps de travail d'un·e travailleur·se à temps partiel égale au moins 1/3 de celui d'une travailleur·se à temps plein. Depuis l'été 2026, ce seuil minimal est fixé à 1/10 du temps-plein.

INTERVIEW

Propos recueillis par
MANON LEGRAND

INGRID ROBEYNS — Philosophe et économiste belgo-néerlandaise, professeure à l'université d'Utrecht



« Nous devons plafonner la richesse individuelle »



Que veut dire être « trop riche » ? Et à partir de quand la fortune est-elle nuisible à la société ? Dans son ouvrage *Limitarisme. Contre l'extrême richesse* (Actes Sud, 2026), l'économiste et philosophe belgo-néerlandaise Ingrid Robeyns s'attaque à la question des inégalités par le prisme de l'extrême richesse. Elle développe une théorie éthique et économique audacieuse qui soutient qu'il devrait y avoir un plafond à la richesse individuelle pour préserver la démocratie, réduire les inégalités sociales et répondre aux crises écologiques.

Votre théorie du limitarisme pose une question fondamentale : pouvons-nous, à un moment, considérer que nous avons « trop » d'argent ?

C'est en effet la question à l'origine de mon livre. Et la réponse est oui : il est possible d'avoir trop d'argent, et il est nuisible pour la société que certaines personnes aient trop d'argent. Nous nous accordons tous sur la nécessité d'éliminer la pauvreté et de soutenir les plus vulnérables. Cela est extrêmement important, mais cela ne suffit pas. Nous devons aussi bâtir une société qui empêche la formation d'un groupe de personnes tellement riches qu'elles en deviennent nuisibles au corps social. Je développe au fil des chapitres plusieurs raisons pour lesquelles nous devrions fixer un plafond à la richesse individuelle.

Tout d'abord, il y a des raisons historiques : de nombreuses fortunes se sont constituées de manière illégitime ou injuste, j'ai d'ailleurs nommé un chapitre « Argent sale ».

Ensuite, l'extrême concentration de l'argent érode la démocratie et s'avère incompatible avec la préservation de la planète. C'est également un gaspillage économique pur et simple, car une redistribution différente génèrerait un bien-être social démultiplié.

Enfin, comme j'ai pu le constater lors d'interviews avec des super-riches, cela n'est probablement même pas bon pour leur santé mentale et leur épanouissement.

Comment l'extrême richesse sape-t-elle la démocratie ?

Cela se produit à travers trois mécanismes principaux. Tout d'abord, comme on le voit aux États-Unis, les très riches peuvent « acheter » des politiciens dans le sens où ils peuvent financer des campagnes, via des dons massifs à des partis qui vont protéger leurs intérêts. Les travaux académiques montrent qu'en Europe comme aux États-Unis, la politique a tendance à satisfaire davantage les intérêts des classes les plus aisées, plus riches et/ou plus éduquées. On l'observe aujourd'hui aux États-Unis de façon extrême : des chercheur·ses en sciences politiques parlent même d'une autocratie ou d'une oligarchie pour illustrer la symbiose entre les milliardaires de la tech et le pouvoir et l'administration Trump.

Le deuxième mécanisme est le lobbying qui permet d'infléchir les agendas politiques nationaux et internationaux. Les super-riches et les grandes entreprises disposent de ressources financières illimitées pour employer des cabinets de lobbying. Face à cela, qui fait du lobbying pour les personnes sans-abris, les aidant·es proches ou les personnes précarisées ? Les politiques fiscales s'en trouvent inévitablement déformées en faveur des plus fortuné·es (baisses d'impôts sur la fortune, exonérations sur les successions, etc.).

Enfin, le troisième mécanisme par lequel la concentration de richesse sape la démocratie concerne la sphère publique et les médias. Lorsqu'une poignée de milliardaires rachète la majorité des médias d'information, leurs perspectives idéologiques et leurs intérêts financiers se trouvent surreprésentés dans le débat public.

Vous avez écrit ce livre en 2023, observez-vous depuis une accélération de cette menace démocratique ?

Depuis que j'ai écrit ce livre, nous assistons à un tournant effrayant chez ceux que je nommerai les milliardaires de la Silicon Valley. Leur volonté n'est plus seulement de fragiliser la démocratie ou de la tourner à leur avantage, mais bien d'y mettre fin. On observe chez certains magnats de la tech quelque chose de l'ordre de la démesure, de l'hubris, comme le fantasme de quitter la Terre pour reconstruire une civilisation sur Mars, tout en finançant l'agitation politique sur Terre. Leur soutien à l'extrême droite s'exprime désormais au grand jour. L'attitude de Elon Musk

en est l'exemple frappant : il alimente activement les discours d'extrême droite et attise les tensions raciales et sociales en Europe et aux États-Unis.

« Il y a un lien de corrélation entre concentration des richesses et dégradation écologique », dites-vous. Pensez-vous que la succession de catastrophes climatiques puisse provoquer un déclic chez les plus fortuné·es, ou cela relève-t-il d'une grande naïveté ?

On espère toujours un déclic, n'est-ce pas ? L'être humain a tendance à espérer un tournant majeur après chaque catastrophe. En Europe, nous subissons désormais des incendies sans précédent, des vagues de chaleur mortelles, des pénuries d'eau et des inondations dévastatrices. Pourtant, alors qu'il y a urgence, les représentant·es politiques et économiques restent plongé·es dans des formes de déni. En ce qui concerne les super-riches, beaucoup se réfugient derrière des dogmes « éco-modernistes », convaincus que la technologie (comme la capture de carbone) viendra résoudre le problème sans qu'il soit nécessaire de modifier son mode de vie. C'est une illusion et à nouveau le signe d'une forme d'orgueil démesuré. La crise écologique englobe aussi l'effondrement de la biodiversité et le dépassement des limites planétaires. On ne gère pas la biosphère comme un simple modèle économique.

En quoi le limitarisme est-il une piste de réponse aux crises écologiques ?

Récemment, le Global Justice Report, publié par Thomas Piketty et ses collègues de la Paris School of Economics, a analysé la possibilité de ramener l'économie mondiale dans les limites planétaires d'ici 2100 tout en répondant aux besoins fondamentaux de toute la population mondiale. Leur conclusion est claire : il faut réorienter l'économie des biens matériels vers les services, tout en réduisant drastiquement les inégalités. Ils soutiennent d'une certaine manière le limitarisme car ils préconisent notamment une taxe de 20 % sur la fortune des milliardaires qui servirait à alimenter un fonds mondial pour la justice sociale et climatique. Si l'on applique cela pendant 6-7 ans, on aura supprimé les fortunes des milliardaires. Nous devons aborder la crise climatique comme une crise existentielle pour la survie humaine – et non comme un « problème » à résoudre – c'est alors que l'enjeu de l'élimination des méga-fortunes par l'impôt deviendra pleinement légitime.

Le limitarisme ne demande pas le rejet de l'économie libérale de marché, et il n'est pas non plus un communisme, insistez-vous. Pourquoi ?

Cela dépend de la définition que l'on donne au capitalisme. Si l'on entend par là l'existence de marchés, la propriété privée et le travail salarié, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'abolir l'ensemble de ces mécanismes. On peut préserver les marchés tout en développant la diversité des modèles d'entreprises : coopératives, entreprises d'économie sociale… Cependant, il faut réguler ces marchés de manière stricte : éliminer l'extractivisme financier, intégrer les couts écologiques réels dans le prix des biens et fixer une limite à la richesse individuelle. Trop souvent, dès que l'on critique le capitalisme dérégulé, on vous accuse de vouloir restaurer le communisme soviétique. C'est absurde. Nos pays fonctionnent déjà sous le régime d'économies mixtes. L'enjeu est de faire revenir le curseur vers une régulation sociale et écologique forte, loin du néolibéralisme des quatre dernières décennies.

« Nous devons bâtir une société qui empêche la formation d'un groupe de personnes tellement riches qu'elles en deviennent nuisibles au corps social. »

Vous vous adressez aux super-riches, mais les aspirations à accumuler toujours plus sont très répandues. Comment repenser sa propre définition d'une vie riche ?

C'est un défi psychologique et culturel fondamental. L'idéologie néolibérale nous a conditionnés à désirer et consommer toujours « plus ». Nous devons désapprendre cela et redéfinir ce qu'est une « vie bonne » pour préserver la viabilité de notre planète. Une vie accomplie ne repose pas sur l'accumulation d'objets, mais sur la qualité des relations humaines, le temps libre, la culture, l'apprentissage de savoir-faire artisanaux. Nous devons accepter collectivement de faire un pas en arrière sur le plan de la consommation matérielle pour préserver la viabilité de notre planète.

Il faut aussi, selon vous, se décrocher du « mythe de la méritocratie »…

La méritocratie pure prétend que tout ce que vous obtenez est à mettre à votre seul crédit, et que toutes vos difficultés sont de votre responsabilité. Personne ne mérite d'être multimillionnaire ! C'est une vision toxique qui nous empêche de prendre les mesures nécessaires pour une redistribution des richesses à grande échelle. Je pense que reconnaitre le rôle massif de la chance dans nos trajectoires devrait inspirer aux super-riches de la modestie et un principe de responsabilité envers la collectivité – « noblesse oblige » – plutôt qu'un sentiment de toute-puissance personnelle et de possession.

Cette question du mérite se cristallise fortement autour de la transmission du patrimoine. Pourquoi la taxation des héritages suscite-t-elle autant de résistances ?

L'héritage est un sujet éminemment sensible car il touche aux liens familiaux et à l'affect. Pourtant, il faut distinguer la grande majorité des successions des très hauts patrimoines. Pour 80 % à 90 % de la population, les héritages représentent des montants modestes qui n'altèrent pas le fonctionnement démocratique ou économique de la société. Le problème réside dans les hauts patrimoines transmis de génération en génération. Ces transmissions de plusieurs millions ou milliards d'euros créent de véritables dynasties sauvages économiques. Les enfants de familles richissimes bénéficient de réseaux d'avocats, d'écoles privées de haut niveau et de capitaux financiers qui les placent dans un monde totalement déconnecté du reste de la population. Ils n'ont plus besoin de services publics, de la sécurité sociale ni des institutions communes. Cette sécession des élites représente à mes yeux un danger majeur pour la cohésion sociale.

Quelles sont vos propositions en matière d'héritage ?

Je rejoins les propositions d'économistes comme Tony Atkinson et Thomas Piketty qui plaident pour une hausse radicale de l'impôt sur les successions ; ils défendent aussi l'élaboration d'une bourse à destination des jeunes adultes, qui serait en partie financée par l'impôt sur la fortune et celui sur les successions, entre autres. Je donne ce chiffre éloquent dans mon livre : si on taxait suffisamment les riches aux États-Unis, on pourrait presque ouvrir un compte d'épargne pour chaque enfant du pays, où 6 350 dollars seraient déposés chaque année jusqu'à ses dix-huit ans. J'ajouterais une variante à ces propositions : plafonner les montants dont une personne peut hériter au cours de sa vie (ou les donations qu'elle peut recevoir), pour ensuite redistribuer les revenus dégagés par l'impôt aux autres citoyen·nes du pays et renflouer les caisses publiques.

Une autre mesure abordée dans le débat (et dans ce numéro) est l'instauration d'un salaire maximum… Qu'en pensez-vous ?

Dans certaines institutions ou organisations, les ratios salariaux sont maintenus dans une fourchette raisonnable de 1 à 3 entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé. C'est ce que nous avons dans les universités néerlandaises, sauf pour le personnel de nettoyage qui est externalisé. Dans le secteur privé par contre, les écarts explosent. L'escalade des salaires de patrons dans le privé est selon moi principalement alimentée par une quête de statut social, et particulièrement chez les hommes. Ils croient que leur propre valeur personnelle dépend du fait de ne pas avoir moins que leurs concurrents. Nous devons réapprendre à valoriser les compétences et l'engagement à travers d'autres formes de reconnaissance sociale non monétaires.

N'y a-t-il pas un risque là de précariser davantage les femmes, qui accomplissent déjà une part immense du travail de soin et non rémunéré ?

C'est une objection légitime et essentielle. Le piège serait d'utiliser la valorisation symbolique du travail pour justifier le sous-paiement des métiers du soin (care), historiquement et majoritairement occupés par des femmes. Mon propos ne vise pas à réduire les salaires des travailleurs ni à glorifier le travail bénévole non rémunéré. Il s'agit de s'attaquer à la surrémunération indécente au sommet, au nom d'un prestige supposé. Je pense que la discussion sur le salaire maximum porte sur le fait qu'on n'a pas besoin d'autant d'argent pour avoir une bonne vie. Cette discussion est en revanche selon moi moins pertinente pour les dommages de l'extrême richesse, parce que ces montants de richesse proviennent soit de l'héritage soit de l'entrepreneuriat.

Qui décide et comment fixer où commence le « trop » ?

Aujourd'hui, nous collaborons avec des organisations telles que Oxfam International, la New Economics Foundation, les Patriotic Millionaires et des chercheur·ses de la London School of Economics pour définir – sur le modèle du seuil de pauvreté – une « ligne d'extrême richesse » (top line), c'est-à-dire un seuil chiffré au-delà duquel l'accumulation personnelle devient préjudiciable pour la collectivité. Le chiffre exact doit faire l'objet d'un débat démocratique dans chaque pays.

« Le chiffre exact au-delà duquel l'accumulation personnelle devient préjudiciable pour la collectivité doit faire l'objet d'un débat démocratique. »

Dans un pays au profil socio-économique similaire à celui des Pays-Bas, où je vis, il faudrait que personne ne puisse posséder plus de 10 millions d'euros. C'est le niveau au-delà duquel la détention de capital confère un pouvoir de nuisance intolérable pour la société. Il se pourrait que ce seuil soit différent selon que l'on considère les dommages sur la démocratie ou sur l'environnement. En effet, les dégâts écologiques (vols en jet privé, empreinte carbone démesurée) apparaissent à des niveaux de richesse beaucoup plus bas que les dommages politiques. J'entends par là qu'il faut quand même beaucoup d'argent pour embaucher un lobbyiste, financer une campagne ou racheter un média. Mais à chaque communauté de déterminer le seuil qui lui semble moralement et éthiquement acceptable.



© Manon Legrand



Dans ce numéro

LA RÉDACTION

Inégalités : limiter pour mieux redistribuer

Le 13 septembre dernier, les rues du quartier Prince d'Orange à Uccle – bastion huppé où vivent les personnes parmi les plus fortunées de Belgique – étaient envahies par une parade festive « pour l'éradication de l'ultra-richesse ». Cette action a été initiée par le collectif citoyen *Stop the Rich*[1] qui entend rappeler cette réalité : l'argent existe en Belgique et il faut aller le chercher, notamment au moyen de mesures visant la justice fiscale entre les différentes classes (imposition des héritages, richesse maximale autorisée, lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, etc.).

C'est la photo qui ouvre ce numéro et en donne le fil rouge : et si, quand on aborde la question des inégalités, on retournait la focale vers le sommet de la pyramide sociale et on se concentrait sur les mécanismes d'accumulation qui fabriquent la pauvreté?

« Et si, quand on aborde la question des inégalités, on retournait la focale vers le sommet de la pyramide sociale et on se concentrait sur les mécanismes d'accumulation qui fabriquent la pauvreté? »

Regarder le plafond plutôt que le plancher, c'est ce que font le chercheur en économie écologique Martin François, et l'économiste et philosophe Ingrid Robeyns. Dans un contexte de concentration croissante des revenus et du patrimoine entre les mains de « super-riches », le premier interroge, à travers une large enquête qualitative, l'opinion publique sur l'idée d'un revenu maximum et selon quelles modalités elle pourrait rencontrer une plus forte adhésion. La seconde plaide, à travers sa théorie du « limitarisme », pour un plafonnement de la richesse individuelle. Aller chercher l'argent là où il déborde, et le redistribuer là où il manque : une urgence démocratique, sociale et écologique. Pourtant, le scénario politique et sociale d'aujourd'hui est bien différent.

L'économiste Nabil Sheikh Hassan décrypte les logiques socio-économiques du gouvernement Arizona, entre marchandisation tous azimuts et réduction du périmètre de l'État. Cette offensive se déploie sur des fronts multiples, de la flexibilisation du temps de travail à la tentative méthodique de délégitimer l'impôt et la sécurité sociale. Exemple avec l'assurance-chômage qui « pèse de moins en moins lourd sur les finances publiques ». Un constat, à rebours des préjugés et argument budgétaire, qu'étaye Jonathan Vandescotte, conseiller politique au MOC.

Au-delà des chiffres, penser les limites demande de pouvoir dépasser des mythes tenaces, comme la méritocratie ou l'idée d'un droit absolu à la propriété privée, et de travailler à convaincre de la faisabilité d'un tel projet. Il faut pour cela, écrit Martin François, « s'efforcer de se libérer des limites actuelles de l'imagination collective en proposant un cadre alternatif pour comprendre le fonctionnement d'une économie comportant des limites de revenu ».

Comme le souligne Nabil Sheikh Hassan, « du dérèglement climatique à l'intelligence artificielle en passant par la course au réarmement, le futur proche invite à formuler et incarner un projet qui permette au plus grand nombre de se projeter dans une vie bonne », conviant les acteurs concernés (partis d'opposition, syndicats, mouvements sociaux) « à monter sur scène avec un texte plus enthousiasmant et la conviction qu'ils peuvent le concrétiser ».

Entre *limitarisme* et *militarisme*, il n'y a finalement que quelques lettres à déplacer pour imaginer un futur sans inégalités…

1 https://www.stoptherich.net/fr/

Comité de rédaction
Oleg Bernaz, Ariane Estenne, Juliano Ferreira, France Huart, Hugo Goeury, Julien Gras, Antoinette Maia, Thomas Miessen, Anne-France Mordant, Véronique Oruba, François Reman, Nabil Sheikh Hassan, Svetlana Sholokhova, Soraya Soussi, Samuel Thirion, Tatiana Willems

Correctrice
Claudine Lienard

Rédactrice en chef
Stéphanie Baudot

Journaliste
Manon Legrand

Secrétariat
Lysiane Mettens

Refonte graphique
Switch ASBL

Graphisme Elsa Kbaier et Lydie De Backer

Photo Une
Stéphane Lagasse

Collage
Elsa Kbaier

Éditrice responsable
Dominique Decoux – Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)
BP50–1031 Bruxelles.

Pour recevoir démocratie Mensuel du MOC-CIEP

25€ /12 numéros

20€ /an par domiciliation

Pour les virements :
BE95 7995 8743 7658
(mention « démocratie »)

Pour demander un avis de domiciliation :
02 246 38 43
lysiane.mettens@ciep.be

Retrouvez-nous aussi sur :
www.revue-democratie.be

Écrivez-nous :
democratie@moc.be